DEPARTEMENT DE L'AUBE
Commune d'Orvilliers saint Julien (Aube)

2025_A014

Arrêté n°2025_A014 PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE de l'ANNEE 2025

Le Maire d'Orvilliers saint Julien,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques territoriaux,

Vu les Lignes Directrices de Gestion arrêtées par l'Autorité Territoriale le 13 mai 2025 après avis du Comité Technique du 24 avril 2025, fixant notamment les orientations et critères généraux à prendre en compte pour les promotions,

ARRETE

Article 1 :

Est inscrit au tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2ème classe. L'agent dont le nom suit :

M. Florian OISELET,

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Aube qui en assurera la publicité.

Fait à Orvilliers saint Julien, le 27 juin 2025
L'autorité Territoriale,
Monsieur Pascal GROÏA,

MAIRIE D'ORVILLIERS-ST-JULIEN * RÉPUBLIQUE FRANÇAISE * 10 (AUBE)

L'autorité Territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
  Ce recours peut être déposé : directement à l'accueil de la juridiction, par voie postale (de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception) ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

MAIRIE D'ORVILLIERS SAINT JULIEN
21 RUE DE LA LIBERATION
10170 ORVILLIERS SAINT JULIEN
☎ 03.25.21.11.00 — ✉ MAIRIE.DORVILLIERS.STJULIEN@ORANGE.FR

MAIRIE D'ORVILLIERS-ST-JULIEN * 10 (Aube)

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 27/06/2025 à 12h00
Réference de l'AR : 010-211002662-20250626-2025_A014-AI
Affiché le 27/06/2025 ; Certifié exécutoire le 27/06/2025